



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LOGUIVY

LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016 A 19H

A L'ECOLE DIWAN

Etaients présents :

Madame Anaïs ALASSEUR : chargée de mission à la ville de Lannion
Monsieur Marc NEDELEC : élu référent
Monsieur Pascal LE QUERRE Pascal ; président du conseil de quartier
Madame Marie Laure NEDELEC ; secrétaire
Monsieur Pascal LE VERGE : membre

Etaients excusées : Mesdames BRILLAUT et OLLIEROU ; membres

Ordre du jour :

Point sur le busage de la rue Garenn Glas
Point sur le marquage au sol
Point sur la collecte des ordures ménagères
Point sur l'opération fossés propres
Point sur les travaux de l'église de Loguivy
Questions diverses

Ouverture de la séance à 19h05

Point sur le busage de la rue Garenn Glas

Les problèmes de croisement de véhicules, des fossés profonds et de vitesse excessive de certains automobilistes, évoqués par certains résidents lors de précédents conseils de quartiers, ont amenés les services techniques de la ville de Lannion à installer des zones busées pour faciliter le croisement des véhicules

Marc NEDELEC informe qu'il n'est pas possible de buser toute la route car il faut laisser des eaux de ruissellement s'écouler.

Certains participants indiquent que ces zones de croisement ne sont pas assez visibles de nuit. Marc NEDELEC fera part de ces remarques au service de la ville concerné pour la pose de plots de signalisation.

Un participant à la réunion, très agressif profère des insultes pour incompetence et inertie à l'encontre de la mairie relayé par un autre compère.

Madame Anaïs ALASSEUR, excédée et blessée par ce comportement insultant et diffamant quitte la réunion. L'élu référent ainsi que le président essayent de lui expliquer que



ces travaux ne pouvaient pas être réalisés autrement, exemple : on ne peut busser toute la route car il faut laisser les eaux de ruissellement s'écouler, etc...

Point sur le marquage au sol

Une première partie a été réalisée en 2016
La seconde partie aura lieu en 2017 aux beaux jours
Marc NEDELEC signale qu'il n'y a plus de marquage axial sur les routes communales secondaires.

Point sur la collecte des ordures ménagères

A la demande de certains résidents, la mairie a adressé un mail à LTC pour l'installation de poubelles pour ordures ménagères supplémentaires pendant la période estivale car la collecte des ordures ménagères a lieu tous les 15 jours.

Une solution a été trouvée, en été 2017, LTC installera ces poubelles supplémentaires à différents endroits de Loguivy. Une réflexion doit être engagée avec les habitants de Loguivy pour en déterminer l'emplacement à la prochaine réunion.

A l'avenir, il est prévu d'installer des containers enterrés. Emplacement à définir avec les habitants.

Point sur l'opération fossés propres

A l'initiative de Pascal LE QUERRE, a été organisé le samedi 11 juin matin, le nettoyage des fossés sur une partie de Loguivy, une boucle d'environ 3kms.

Une quinzaine de résidents, armés de sacs poubelle et de gants donnés par la mairie ont rempli 8 sacs.

Cette récolte s'est terminée par un pot de l'amitié dans une ambiance très conviviale.

Rendez vous est pris pour l'année prochaine, encore plus nombreux!!!

Point sur les travaux de l'église de Loguivy

Un dossier a été déposé par la ville auprès de DRAC pour une demande de financement des travaux.

Une somme est prévue au budget prévisionnel 2017 de la ville pour une première tranche de travaux.

La municipalité espère un financement à hauteur de 50% de la DRAC, le reste étant à sa charge.

Questions diverses :



Certains résidents signalent avec beaucoup d'agacement que les voisins n'élaguent pas leurs arbres et haies (éclairage public caché par le feuillage, manque de visibilité, etc...)

La ville a adressé un courrier à quelques propriétaires indiquant que cet entretien doit être réalisé par leurs soins. Marc NEDELEC ira constater sur place.

Installation d'aire de jeux dans certains lotissements.

Le bureau du conseil demande aux habitants de réfléchir à une implantation la plus appropriée.

Il est demandé par une habitante l'installation d'un panneau près de la fontaine indiquant « eau non potable » ainsi qu'un autre panneau « interdiction de stationner » dans la petite rue accédant au cimetière. Certaines personnes handicapées ne peuvent pas accéder au cimetière.

La séance est levée à 20 heures.

Les membres bénévoles du bureau présents à cette réunion déplorent l'attitude agressive et insultante de certains résidents. Si cette situation perdure ils ne souhaitent plus organiser de telles rencontres.